

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 38 (1900)
Heft: 32

Artikel: Le gendarme et le curé
Autor: V.F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-198288>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Gervé, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Biel, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS », LAUSANNE
SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.
ETRANGER : Un an, fr. 7,20.
Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES
Canton : 45 cent. — Suisse : 20 cent.
Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Le gendarme et le curé.

Il y avait longtemps que le gendarme du village valaisan de S... se doutait que le curé chassait en temps défendu. Plus d'une fois, il avait entrevu sa soutane dans quelque clairière, un coup de feu était parti de son côté; mais lorsqu'il accourait, ou bien M. le curé avait disparu, ou bien il avait le nez dans son breviaire et accueillait narquoisement le gendarme d'un : « Quel bon vent vous amène, mon ami ? » Interloqué, le représentant de la force publique marmottait quelques paroles d'excuse et se retirait.

Que de marches harassantes il avait faites sur les pentes boisées au-dessus du village, suivant d'arbre en arbre le curé qu'aucune grimpée n'époumonnait et qui courait sur les rocs comme un chamois ! Un beau jour enfin, il le surprit assis sur un tronc de mélèze, un ramier dans les mains et sa carabine à côté de lui.

— Ah ! ah ! monsieur le curé, je vous y prends, cette fois !

— Qu'allez-vous me faire ?

— Je vais, monsieur le curé, vous dresser, avec tout le respect que je vous dois, un bon petit procès-verbal.

— Vous n'y songez pas, mon ami !

— J'y songe, au contraire, depuis fort longtemps, car vous pouvez vous vanter de m'avoir fait courir !

— Voyons, mon cher ami, mettez-vous à ma place et représentez-vous la consternation de la paroisse quand elle apprendra que son conducteur spirituel a été surpris en flagrant délit.

— Encore une fois, monsieur le curé, je vous en exprime tout mon regret, mais je verbaliserais. La loi, je ne connais que ça.

— C'est bien, faites votre devoir, mais lorsque vous l'aurez achevé, vous ne me refuserez pas la grâce d'accepter chez moi un verre de vin, que je vous offre sans rancune.

— Et c'est sans rancune aussi que je l'accepte, monsieur le curé ; car, entre nous soit dit, il me semble l'avoir bien mérité.

À la cure, où ils arrivèrent une heure plus tard, le curé fit apporter un demi-litre de fendant et lorsque le gendarme l'eut vidé, ce qui ne dura guère, il lui posa cette question :

— Avant de verbaliser dans la forêt, vous avez négligé de me demander si j'étais porteur d'un permis ; ce serait le moment, ne vous paraît-il pas, de réparer cette omission.

— Un permis ? vous auriez un permis, monsieur le curé, quand la chasse est défendue ?

— Parfaitement, monsieur le gendarme... Veuillez vous donner la peine de jeter les yeux sur ceci...

Et en disant ces mots, le curé tira de sa poche un papier au timbre du gouvernement du Valais, autorisant M. le curé F..., qui est naturaliste, à chasser en toute saison pour enrichir les collections ornithologiques du Musée cantonal.

La lecture de ce document fit pâlir le gendarme. Rageusement, il déchira son procès-

verbal : « Pourquoi ne m'avez-vous pas dit, là-haut, que vous aviez un permis spécial ? »

— Parce que vous ne me l'avez pas demandé.

Le gendarme s'était éloigné depuis un quart-d'heure déjà que le curé riait encore aux éclats.

L'automne de cette même année, ce même gendarme de S... et son ami Pierre prenaient le frais à l'entrée du village, quand ils virent, montant de la plaine, le curé qui cheminait lentement, un panier sous chaque bras, et qui, arrivé à la première maison, les déposa sur le seuil de la porte et entra.

— Dis donc, Pierre, fit le gendarme, c'est du raisin que porte là notre curé ?

— Bien sûr, il est descendu ce matin à sa vigne de Fully.

— Si nous lui faisions une petite farce !... Donne-moi ton sac, Pierre, et surveille la maison.

Avant que Pierre ait répondu, le gendarme a sauté sur un des paniers du curé, en a déposé les belles grappes dans le sac ; puis, franchissant d'un bond la haie de l'autre côté du chemin, il s'est mis à secouer le poirier de la vieille Catherine, et, en moins de temps qu'il ne faut pour l'écrire, le panier vidé, recouvert de son linge blanc, a été rempli de petites poires roussâtres et coriacées et replacé à côté de l'autre.

Pierre, le gendarme et le sac étaient déjà hors de vue, lorsque le curé, ses paniers aux mains, poursuivait sa route.

En voyant le tour qu'on lui avait joué, quelle mine fit-il ? On ne le sut pas au juste, car il n'avait manifesté aucun mécontentement et sa figure était demeurée joyeuse et épanouie. Mais les gens bien informés assurent qu'il envoia rouler d'un formidable coup de poing le maudit panier, semant toute la cure de poires qui roulaient avec un bruit de cailloux. Dame ! un peu de ressentiment était bien naturel, attendu qu'il s'était réservé pour la bonne bouche les raisins chipés par le gendarme.

Mais, si le curé ne disait mot de l'aventure, il ne l'oubliait pas, et il ne lui avait pas fallu bien longtemps pour se convaincre qu'il avait été joué par le gendarme. « Patience, rancunier Pandore, tu me le payeras ! » se disait-il.

Un beau soir, le curé, qui avait la visite d'un notable du village, voit passer sous ses fenêtres les épaulettes écarlates et le baudrier blanc du gendarme.

— Ohé, lui crie-t-il, vous me faites l'effet d'être passablement fatigué, montez donc partager une bouteille de muscat avec moi.

— Ce n'est pas de refus, monsieur le curé, car j'ai couru la montagne toute la journée et, comme vous l'avez deviné, je suis moulu.

— Vous, dit à mi-voix le curé à l'habitant de S..., qui lui tenait compagnie, tenez-vous coi dans cette chambre jusqu'à ce que je vous dise d'apparaître et ouvrez toutes grandes vos oreilles ; je laisserai la porte entre-bâillée.

Arrive le gendarme, qui fait des façons pour s'asseoir, mais qui, au quatrième verre de

muscat, déboucle son ceinturon et se met à l'aise.

— A propos, lui dit en riant le curé, vous m'avez mis dedans de la belle manière, l'autre jour, avec vos poires qui avaient pris la place de mon raisin... Oh ! n'essayez pas de nier, je sais que c'est vous qui avez opéré ce miracle... Vous êtes de toute force, mon cher. Mais comment diantre vous y êtes-vous pris ?

— Ma foi, puisque vous savez que c'est moi et que vous ne vous fâchez pas, je veux bien vous le dire.

Et voilà le bon gendarme qui raconte avec force détails et le plus véridiquement du monde la scène des raisins et des poires.

— Hein ! monsieur le curé, c'est la gendarmerie qui a eu le dessus cette fois ; enfoncée l'Eglise !

Le gendarme n'avait pas achevé ces mots que le curé ouvrait d'un geste brusque la porte de la chambre voisine et que le villageois notable se montrait au gendarme ébahi.

— M. X., dit le curé prenant la mine et le ton graves d'un juge d'instruction, vous avez entendu le récit de ce gendarme. Vous êtes témoin qu'il s'est reconnu avec jactance l'auteur d'un vol de raisin, vol commis au préjudice de son père spirituel ; qu'il a avoué en outre avoir dérobé les poires de cette pauvre vieille Catherine et les avoir fourrées dans mon panier.

Tremblant comme une feuille, le gendarme était tombé à genoux ; mais le curé parlait toujours et s'adressait maintenant directement au coupable.

— Ainsi, vous, gendarme, vous, gardien de la propriété, vous qui représentez l'ordre et la justice, vous volez et vous trompez votre curé... Que vont dire vos chefs, le gouvernement, lorsqu'ils apprendront votre conduite ?...

— Grâce, monsieur le curé ; grâce, sinon pour moi, du moins pour les miens : j'ai une femme en couche et quatre petits enfants.

Le malheureux se trainait aux pieds du curé en se tordant les mains.

Après l'avoir laissé un bon moment dans toutes les affres du désespoir, ainsi que le chat fait de la souris, le curé le congédia en lui disant :

— Allez, je ne vous dénoncerai pas, mais souvenez-vous que l'Eglise est toujours plus forte que la gendarmerie.

V. F.

La machine à traire les vaches. — La machine à applaudissements.

Les travaux de la ferme utilisent dans une large mesure les progrès du machinisme ; les faucheuses, les moissonneuses, les batteurs font en un seul jour la besogne qui exigeait autrefois des semaines. Les semoirs mécaniques ont un geste moins « auguste » que celui du semeur, mais plus rapide et plus régulier. Le beurre lui-même se fabrique aujourd'hui presque partout à la machine dans des beurries coopératives qui traitent, en une matinée, le lait de plusieurs communes.

Des charretiers l'y amènent encore, mais